



Rechercher

Que
Recherchez-
Vous ?

Accès rapides

- > Demande
de
logement,
Mode
d'emploi
- > Faire une
demande
en ligne
- > Contact

**Faire
une**

demande

▼ Ma demande de logement

Partenaires

Espace Pro

ou vous adressez auprès d'un guichet d'enregistrement. Le bailleur qui vous loge actuellement pourra vous accompagner et vous proposer éventuellement un nouveau logement. Le cas échéant, il pourra démarcher un autre bailleur, avec votre consentement, pour trouver le logement qui pourrait répondre à votre demande.

Si vous êtes **fonctionnaire de l'État**, vous devez prendre contact auprès du service dédié de la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer.

Si vous êtes **étudiant(e)**, rapprochez-vous du Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS) Antenne de Boulogne-sur-Mer 46, rue du Viviers, ou d'un bailleur social qui dispose de logements étudiants.

dans la même rubrique



Qu'est-ce qu'un logement social ?



Qui a le droit à un logement social ?



Les démarches pour déposer une demande



Ma demande, mode d'emploi



Qui traite ma demande ?



Comment fonctionne la CAL ?



Quel est le délai pour obtenir un logement ?



Les autres possibilités d'accès à un logement social

Logement **social**



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU
BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne sur Mer

@ NOUS CONTACTER

> [PLAN DU SITE](#)

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/les-autres-possibilites-dacces-a-un-logement-social?>

